



- Autres dispositions**
- Emplacement réservé pour parking paysager - Rue Saint Martin
 - Emplacement réservé pour voirie
 - Equipement de plein air
 - Périmètre de 500m autour des gares SNCF
 - Zone non aedificandi de l'autoroute - A15
 - Zone non aedificandi en lien avec un espace boisé classé de plus de 100ha - Parc Saint Christophe
 - Périmètre d'attente de projet d'aménagement global (PAPAG)
 - Orientations d'aménagement et de programmation sectorielles
 - Alignement
 - Linéaire commercial
 - Linéaire restauration
 - Espace de mixité fonctionnelle
 - Risques technologiques - Chauffage CYEL

0 100 200 300 400 500 Mètres



Ville de Cergy
Plan Local d'Urbanisme

6.2. Plan des autres prescriptions
Projet de PLU révisé arrêté en date du 19 septembre 2024



CERGY